Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC017-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

N° 2026DC/017 – Feuillet 1

Date de convocation : 6 février 2026

Membres en exercice : 57	Présents : 37	Votants : 42

Rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes 2025

L'an deux mille vingt-six, le treize février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, espace les Hermines à PLUMERGAT.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Claire MASSON, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA POIREY à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Benoit LE ROL à MASSON claire, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Hervé CAGNARD, Dominique DE WIT, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Anne LE CORVEC, Ronan LE DELEZIR, Pascal LE JEAN, Fabien LE PALLEC, Patrick LE ROUX, Marc MAHE, Jean-Yves MAHEO, Yves NORMAND, Katia SCULO, François SERMIER.

MM. Yves NORMAND, Pascal LE JEAN et François SERMIER étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur le territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC017-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment l'article 61 ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27 janvier 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Katia BONNEC, Vice-présidente déléguée au sport, aux loisirs et aux ressources humaines ;

Sur proposition du Bureau en date du 30 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de prendre acte de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 FEV. 2026

La secrétaire de séance,

Sandrine CADORET

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY